

## Communiqué de presse

Berne, le 2 mars 2017

### Accord de Paris sur le climat : des paroles aux actes

**L'Union suisse des arts et métiers usam se félicite de la décision du Conseil national de ratifier l'accord de Paris sur le climat. Principale organisation faïtière de l'économie suisse, elle se félicite également de la controverse qui a animé le débat d'entrée en matière et dont il ressort à l'évidence que la nouvelle loi sur le CO2 – qui suivra cette ratification – devra être placée sous le signe de la pondération et de la souplesse.**

Par l'accord de Paris, les pays s'engagent à pratiquer une protection climatique appropriée. Les décisions prises à Paris prévoient ainsi de nombreux mécanismes flexibles devant servir à assurer cette protection globale du climat.

Dans la perspective de l'application concrète de cet accord en Suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam demande donc que ces mécanismes soient intégralement reproduits dans la nouvelle loi sur le CO2. Cette position a été confirmée lors du débat parlementaire relatif à la ratification. Le Parlement délibérera de la nouvelle loi sur le CO2 dès l'automne prochain.

Le projet de loi mis en consultation était empreint de rigidité et excessivement bureaucratique. Ces deux excès propres à restreindre l'efficacité de la protection climatique doivent être corrigés. En matière de protection du climat, la Suisse est à l'avant-garde dans le monde. Pour conserver ce statut de leader, elle a besoin de conditions-cadre relativement souples. Et c'est dans ce sens que s'engage l'usam.

### Renseignements complémentaires

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, mobile 079 285 47 09

**Henrique Schneider**, directeur adjoint, mobile 079 237 60 82

**Numéro 1** : plus grande organisation faïtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME.